



Le 26 février 2025

## À QUELLE AIDE POUVEZ-VOUS PRÉTENDRE POUR L'EMBAUCHE D'UN APPRENTI EN 2025 ?

En matière d'aide à l'embauche pour les apprentis 2 aides cohabitent : l'aide unique réservée aux entreprises de moins de 250 salariés pour la préparation d'un diplôme de niveau Bac maximum et l'aide exceptionnelle. Cette dernière peut bénéficier à tous les employeurs, ne bénéficiant pas de l'aide unique, pour la préparation d'un diplôme d'un niveau maximum Bac +5. Pour 2025, le changement réside dans la variation à la baisse des montants de l'aide en fonction de l'effectif de l'entreprise indépendamment du niveau de diplôme préparé.

### ➤ Montant des aides

Montant de l'aide au titre de la 1 <sup>ère</sup> année du contrat d'exécution		
Versement mensuel avant le paiement de la rémunération		
	Contrats conclus entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 23 février 2025	Contrats conclus à compter du 24 février 2025
<b>Entreprises de &lt; 250 salariés</b> 	Diplôme jusqu'au Bac ou équivalent <b>Aide unique de 6 000 €</b>	Diplôme préparé jusqu'à Bac+5 <b>5 000 €</b>
	Diplôme Bac +2 à Bac +5 <b>Aucune aide</b>	
<b>Entreprises de ≥ 250 salariés</b> 	<b>Aucune aide</b>	Diplôme préparé jusqu'à Bac+5 <b>2 000 €</b>
Apprenti reconnu travailleur handicapé	<b>Aucune aide</b>	<b>6 000 €</b> Aide cumulable avec l'aide à l'embauche proposée par l'Agefiph pour un apprenti en situation de handicap

### ➤ Précision des conditions d'obtention des aides

Le contrat d'apprentissage doit être transmis à l'opérateur de compétences au plus tard 6 mois après sa conclusion et le dépôt de celui-ci par l'opérateur auprès du ministre chargé de la formation professionnelle. De plus, il ne faut pas avoir bénéficié d'une aide à l'embauche d'apprenti au titre d'un contrat d'apprentissage précédemment conclu avec le même apprenti pour la même certification professionnelle.

**Vous êtes convaincu par le caractère attractif de la formation en alternance, n'hésitez plus et contactez votre expert-comptable, qui saura vous accompagner à chaque étape.**